



Les projets alimentaires de territoire (PAT)

Claire DERAM

DRAAF – SRAL

Unité politique publique de l'alimentation

PROGRAMME NATIONAL
POUR L'ALIMENTATION
TERRITOIRES
EN ACTION

Le programme régional de l'alimentation (PRA)

- Déclinaison régionale du **Programme national de l'alimentation (PNA)**
- 6 axes thématiques en Occitanie

Plan régional de l'alimentation Occitanie



PROMOUVOIR
L'ÉDUCATION DES
JEUNES AU BIEN
MANGER



ENCOURAGER
UNE RESTAURATION
COLLECTIVE DE
QUALITÉ



FAVORISER
L'ACCÈS DES
POPULATIONS FRAGILES
À UNE ALIMENTATION
DE QUALITÉ



VALORISER
LE PATRIMOINE
AGRICOLE,
AGROALIMENTAIRE
ET CULINAIRE



SOUTENIR UNE PRODUCTION ET UNE CONSOMMATION RESPONSABLES
ET LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE



ENCOURAGER L'ÉLABORATION DE PROJETS ALIMENTAIRES DE TERRITOIRES



PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

PROGRAMME NATIONAL
POUR L'ALIMENTATION
TERRITOIRES
EN ACTION



Encourager l'élaboration de projets alimentaires territoriaux (PAT)

Prévus dans la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 (Art 39), ils s'appuient sur:

- un **diagnostic partagé** (état des lieux de la production et du besoin agricoles et alimentaires locaux, atouts/contraintes du territoire...);
- **Élaboration concertée** à l'initiative des acteurs du territoire (dynamique « bottom/up ») dans une logique de partenariat;
- Donnent un **cadre stratégique et opérationnel** avec l'alimentation comme axe structurant (enjeux économiques, sociaux, environnementaux et de santé).

En d'autres termes :

Des projets globaux et transversaux qui visent à renforcer l'**articulation** entre le « **bien produire** » et le « **bien manger** » dans le cadre d'un **programme d'action multipartenarial** qui répond aux **besoins** et aux **attentes des acteurs du territoire**

Quels partenaires ?



Quelques premières caractéristiques...

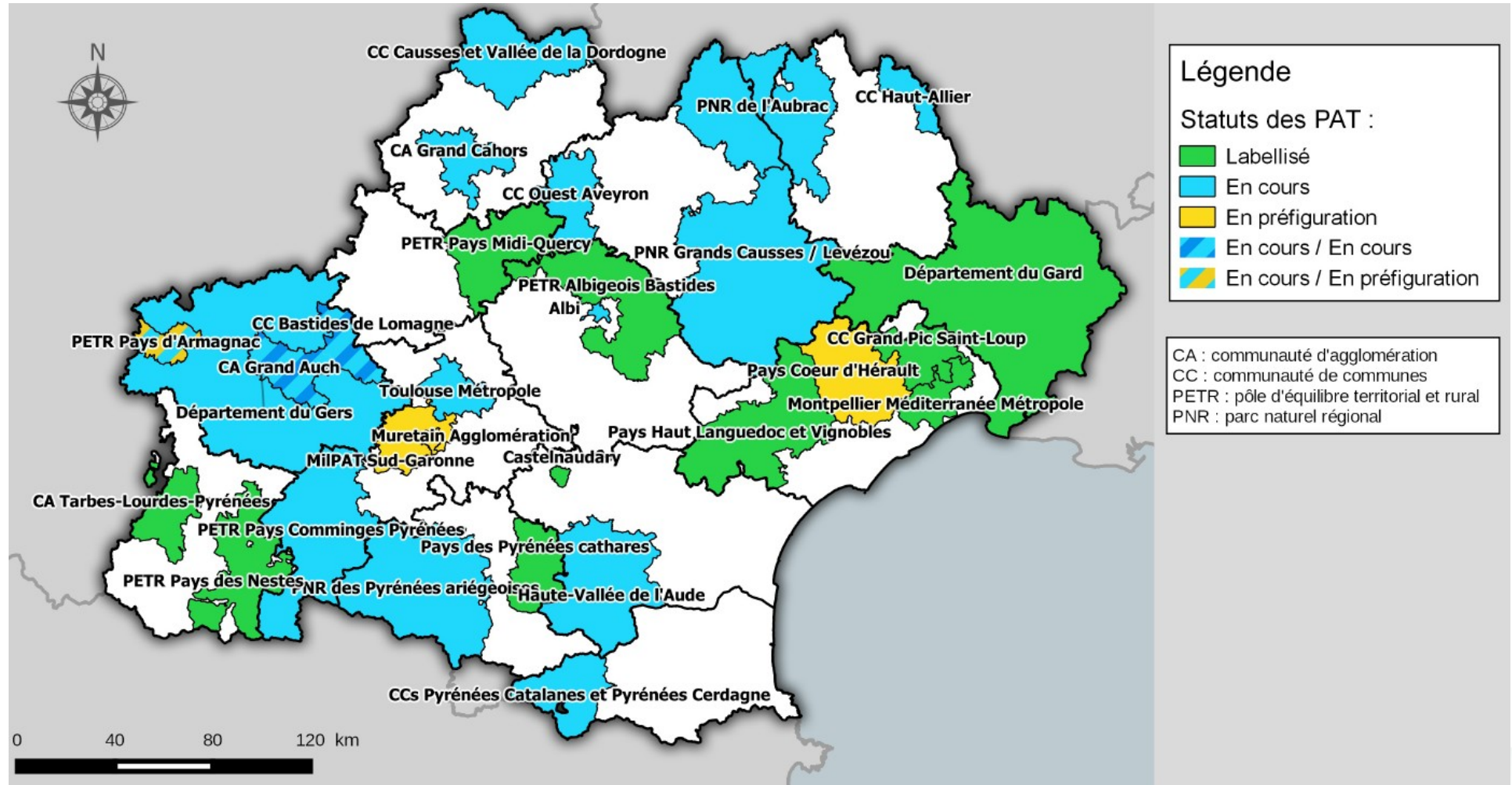
- Des **porteurs de projets variés** : des collectivités mais aussi des associations, des gestionnaires d'espaces naturels, des chambres d'agriculture, des SCIC, etc.
- **Différents échelons de compétences et des relations entre les échelles territoriales** : communes, communautés de communes, pays, parcs, départements, métropoles, etc.
- Des territoires aux **caractéristiques géographiques diverses** : des territoires ruraux comme des territoires urbains
- Des **acteurs nombreux, divers et mobilisés**
- Des **projets spécifiques à chaque territoire** :
 - Très souvent : restauration collective, valorisation du patrimoine local, éducation et sensibilisation à l'alimentation de qualité ;
 - Aussi : foncier, installation, structuration des filières, gaspillage alimentaire, justice sociale, santé, culture, développement économique, etc.

Des **projets en lien avec différents dispositifs** (scot, PCAET, CLS,...)



The image shows the logo for the 'PROGRAMME NATIONAL POUR L'ALIMENTATION TERRITOIRES EN ACTION'. The text is arranged in four lines: 'PROGRAMME NATIONAL' in blue, 'POUR L'ALIMENTATION' in blue, 'TERRITOIRES' in large orange letters, and 'EN ACTION' in blue letters with a green square background for 'EN'.

Un fort dynamisme en Occitanie : plus de 40 démarches



Légende

Statuts des PAT :

- Labellisé
- En cours
- En préfiguration
- En cours / En cours
- En cours / En préfiguration

CA : communauté d'agglomération
CC : communauté de communes
PETR : pôle d'équilibre territorial et rural
PNR : parc naturel régional



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE

PROGRAMME NATIONAL
POUR L'ALIMENTATION
TERRITOIRES
EN ACTION

Un dispositif national de reconnaissance

Lancé en mars 2017 par le ministère en charge de l'agriculture pour **identifier et valoriser** les projets existants et **favoriser l'émergence** de nouveaux PAT.

Dispositif revu en janvier 2021 : introduction de **deux niveaux de labellisation**

- Niveau 1 : PAT en émergence – 3 ans non renouvelable
- Niveau 2 : PAT opérationnel – 5 ans renouvelable

Labellisation (niveau 1) obligatoire pour émarger à la mesure PAT du Plan de relance (mesure 13 : volets A+B)

Le dispositif permet au porteur de d'utiliser la marque :

« **PROJET ALIMENTAIRE TERRITORIAL reconnu par le ministère de l'agriculture** »

12 PAT reconnus en Occitanie sur 41 en France



Une mesure dédiée du Plan de relance (mesure 13)

Pilotée par l'unité Politique publique de l'alimentation du Service régional de l'alimentation (SRAL), elle sera mise en œuvre à travers 2 volets :

- **Volet A: soutien à la création de nouveaux PAT, dits « émergents »**

Via l'appel à projets national du programme national pour l'alimentation (PNA)

Deux sessions : clôture 15/01 + 01/03-15/04/2020

- **Volet B: PAT labellisés ou en cours de labellisation**

Financement des actions

Candidature "au fil de l'eau" à compter de début 2021 (date encore à définir).